

Bienvenue au Foyer

Nous nous présentons :

L'Association St-Camille vient en aide prioritairement aux personnes adultes en situation de handicap physique.

L'Association St-Camille met à disposition des lieux de vie et des possibilités de travail.

Pourquoi vous devez lire ce document ?

Pour vous informer sur les règles de vie à l'Association St-Camille.

Pour assurer le respect de chacune et chacun.

L'Association s'engage à :

- vous accueillir dans un lieu de vie où vous êtes en sécurité.
- vous soutenir.
- vous accompagner.
- mettre en valeur et développer vos compétences.

Table des matières

Accidents	3
Achats	3
Activités de loisirs	3
Alcool	3
Animaux	3
Assurance	3
Bilan	3
Cadeau pour le personnel	4
Café des Préalpes à Villars-sur-Glâne	4
Chambre	4
Clé - objet de valeur	4
Courrier	4
Décès	5
Dégâts	5
Dossier résident-e	5
Drogues	5
Finances	5
Formation continue	5
Fumée	5
Locaux communs	6
Moyens auxiliaires	6
Plaintes – gestion des conflits – médiation	6
Référent ou référente	7
Repas	7
Séance des résident-e-s	7
Service social	7
Sexualité	7
Soins médicaux	8
Sorties	8
Sphère privée	8
Spiritualité	8
Télévision / Téléphone / Internet	8
Thérapies	8
Transports	9
Travail	9
Vacances	9
Violence	9
Visites-familles	9

Accidents

Vous devez avoir une assurance accident.

Si vous travaillez plus de 8h par semaine, vous êtes déjà assuré-e.

Vous devez suivre les informations du personnel afin d'éviter les accidents.

Lors des vacances organisées par le Foyer, une assurance frais de guérison et d'assistance est payée par l'Association.

Achats

Vos achats privés sont à votre charge ou à votre famille ou curateur-trice.

Vous effectuez vous-même vos achats.

Le personnel peut vous aider en cas de besoin.

Activités de loisirs

Vous devez vous inscrire.

Vous respectez votre inscription.

Sinon, la place peut être attribuée à quelqu'un d'autre.

Alcool

L'alcool doit être consommé avec modération.

Animaux

Les animaux **ne** sont **pas** acceptés dans le Foyer, sauf exception.

Assurance

Vous devez avoir une assurance responsabilité civile (RC) et ménage.

Bilan

Un bilan régulier est effectué.

Les personnes de votre choix et le-la curateur-trice peuvent participer.

Un projet de vie et/ou un objectif sont discutés.

Cadeau pour le personnel

Le personnel **ne** peut **pas** demander ou accepter des dons ou des autres avantages.

Le personnel peut recevoir uniquement des petits cadeaux en nature (lors des fêtes par exemple).

Café des Préalpes à Villars-sur-Glâne

Le Café des Préalpes est un restaurant public.

Il est soumis aux mêmes règles de comportement que les autres restaurants.

Chambre

Votre chambre est votre habitation personnelle.

Des meubles de base sont mis à votre disposition.

Vous pouvez apporter des meubles personnels.

Vos meubles personnels **ne** doivent **pas** gêner les déplacements, la sécurité et l'entretien.

Votre chambre est nettoyée tous les jours.

Vous devez avoir de l'ordre dans votre chambre et votre salle de bain.

L'utilisation de bougie est interdite.

La Direction peut contrôler votre chambre pour des questions de sécurité ou légales.

Clé - objet de valeur

Chaque chambre possède un tiroir qui ferme à clé.

Les objets de valeurs doivent être mis dans ce tiroir.

Le lieu de vie n'est pas responsable en cas de vol.

Courrier

Le courrier est distribué dans votre boîte aux lettres, sauf exception.

Décès

Vous pouvez informer le personnel de vos dernières volontés.

Vos dernières volontés sont inscrites dans votre dossier.

Nous respectons vos dernières volontés.

Nous vous encourageons à remplir des directives anticipées.

Vous pouvez désigner un-e représentant-e thérapeutique.

Dégâts

Vous devez informer le personnel en cas de dégâts causés au bâtiment ou à du matériel de l'Institution.

Le sinistre est annoncé à votre assurance responsabilité civile.

Le personnel peut vous aider pour des petites réparations.

Dossier résident-e

Nous conservons les informations qui vous concernent dans un dossier.

Le personnel garde ce dossier.

Vous pouvez consulter ce dossier.

Drogues

L'achat, la consommation et la vente de drogues sont **interdits**.

Finances

Vous gérez vos finances, sauf si vous êtes sous curatelle.

Nous pouvons vous aider pour la gestion de votre argent de poche.

Formation continue

Vous pouvez suivre des cours avec notre enseignante (selon place disponible).

Fumée

Il est interdit de fumer dans le Foyer, sauf dans le fumoir.

Locaux communs

Vous respectez l'ordre dans les locaux communs.

Vos conversations privées doivent avoir lieu dans votre chambre.

Vous parlez de façon à ne pas déranger les autres résident-e-s.

Les armoires à linge ou du service alimentaire sont réservées au personnel.

Moyens auxiliaires

Le personnel s'occupe de l'entretien courant (nettoyage, petite réparation) des fauteuils roulants.

Les spécialistes doivent effectuer les contrôles périodiques.

Vous faites la démarche avec les spécialistes.

Le personnel peut vous aider pour cette démarche.

Plaintes – gestion des conflits – médiation

Vous pouvez, ou votre représentant légal/famille, adresser une réclamation orale ou écrite à l'Association.

La personne qui reçoit une réclamation la transmet au Directeur.

Le Directeur peut ordonner une enquête et vous donne des nouvelles.

Selon la gravité de la réclamation, le Directeur informe la Présidente de l'Association.

Une ou plusieurs rencontres ont lieu avec les personnes concernées.

Un procès-verbal de chaque réunion est envoyé aux participant-e-s.

Un droit de recours contre la position de la Direction existe.

Le recours doit être fait par écrit à la Présidente de l'Association.

Dans tous les cas, une négociation a lieu.

Si la négociation échoue, un second droit de recours existe.

La réclamation doit être envoyée à la Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patient-e-s, Ch. des Mazots 2, 1700 Fribourg.

Cette Commission **peut aussi toujours être contactée directement.**

Référent ou référente

Vous avez une personne référente.

Cette personne accorde une attention particulière à votre accompagnement.

Repas

Les heures des repas doivent être respectées.

Vous devez avertir le personnel en cas de retard ou d'absence.

Les menus sont affichés à l'avance. Vous pouvez changer quelques menus par semaine.

Nous tenons compte des régimes et des allergies.

Il n'y a pas d'alcool pendant le repas, sauf exception.

Séance des résident-e-s

La Responsable du Foyer et la Direction rencontrent régulièrement les résident-e-s.

Vous pouvez annoncer vos souhaits ou vos besoins lors de cette séance.

Des informations sont également transmises.

Service social

L'Assistante sociale est là pour vous écouter, vous conseiller et vous accompagner.

L'Assistante sociale répond à vos questions.

Sexualité

Vous pouvez poser toutes vos questions au personnel.

Soins médicaux

Le Foyer n'est pas médicalisé.

Vous avez le médecin traitant de votre choix.

Les médicaments sont gardés dans notre pharmacie, sauf exception.

Les médicaments sont distribués par le personnel.

Une collaboration est nécessaire entre vous, le personnel et votre entourage.

Sorties

Vous devez avertir le personnel quand vous sortez.

Sphère privée

Nous respectons votre sphère privée.

Nous respectons votre intimité.

Si vous avez un problème avec ce sujet, parlez-en au personnel.

Spiritualité

Nous respectons votre liberté de croyance.

Télévision / Téléphone / Internet

Vous pouvez amener une télévision.

Vous pouvez demander un téléphone avec un numéro direct.

Vous pouvez avoir un accès internet.

Vous payez le ou les abonnements et les communications.

Vous payez l'entretien de vos appareils.

Thérapies

Nous avons un service de thérapie dans le Foyer.

Une ergothérapeute est aussi présente.

Transports

Nous organisons des transports selon votre besoin et nos possibilités.

Les transports sont payants.

Travail

Nous vous encourageons à travailler dans un atelier.

Ce travail est payé.

Vacances

Le Foyer organise des vacances pour les résident-e-s.

Le choix des participant-e-s se fait par un tournus.

Vous payez une participation.

Violence

Les actes de violence (insultes, gestes) contre le personnel ou les résident-e-s sont interdits.

Visites-familles

Les visites sont les bienvenues.

Les familles ou les proches respectent les heures de visite en journée, sauf exception.

Les familles ou les proches peuvent manger au Foyer.

Ils doivent s'annoncer à l'avance.

Le repas et les boissons sont payants.

Document remis au-à la résident-e le :

Signature du-de la résident-e :

Cette page sera enregistrée dans le Dossier santé.